

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 7 juillet 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires, M. Achref Guermech (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirst AUDITORS).

**GROUPE SOTUVER**  
**Bilan consolidé**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2025	2024	Variation
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecarts d'acquisition		(10 826 692)	(3 248 971)	(7 577 721)
-Amortissements des écarts d'acquisition		575 063	19 967	555 096
<b>Ecarts d'acquisition nets</b>	<b>(B.1)</b>	<b>(10 251 629)</b>	<b>(3 229 004)</b>	<b>(7 022 625)</b>
Immobilisations incorporelles		3 037 748	2 181 234	856 514
Moins : amortissements		(2 000 870)	(1 774 535)	(226 335)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>(B.2)</b>	<b>1 036 877</b>	<b>406 699</b>	<b>630 178</b>
Immobilisations corporelles		495 393 108	474 488 340	20 904 768
Moins : amortissements		(216 651 592)	(178 325 222)	(38 326 370)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>(B.2)</b>	<b>278 741 516</b>	<b>296 163 118</b>	<b>(17 421 602)</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>873 384</b>	<b>-</b>	<b>873 384</b>
Immobilisations financières		6 084 351	6 681 448	(597 097)
Moins : Provisions		(117 091)	(82 947)	(34 144)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>(B.3)</b>	<b>5 967 260</b>	<b>6 598 501</b>	<b>(631 241)</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>276 367 409</b>	<b>299 939 314</b>	<b>(23 571 905)</b>
Actifs d'impôts différés		2 023 731	1 730 074	293 657
Autres actifs non courants	<b>(B.4)</b>	669 420	4 309 333	(3 639 913)
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>279 060 560</b>	<b>305 978 721</b>	<b>(26 918 161)</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		103 904 392	98 020 466	5 883 926
Moins : Provisions		(4 182 285)	(2 859 060)	(1 323 225)
<b>Stocks nets</b>	<b>(B.5)</b>	<b>99 722 108</b>	<b>95 161 406</b>	<b>4 560 702</b>
Clients et comptes rattachés		83 382 096	64 225 902	19 156 194
Moins : Provisions		(10 639 394)	(10 332 138)	(307 256)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>(B.6)</b>	<b>72 742 702</b>	<b>53 893 764</b>	<b>18 848 938</b>
Autres actifs courants		45 489 017	57 964 308	(12 475 291)
Moins : Provisions		(2 453 472)	(2 179 042)	(274 430)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>(B.7)</b>	<b>43 035 545</b>	<b>55 785 266</b>	<b>(12 749 721)</b>
Placements et actifs financiers		56 150 000	56 300 000	(150 000)
Provisions pour dépréciation des placements et autres actifs financiers		(750 000)	(750 000)	-
<b>Placements et autres actifs financiers nets</b>	<b>(B.8)</b>	<b>55 400 000</b>	<b>55 550 000</b>	<b>(150 000)</b>
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>(B.9)</b>	8 180 171	8 157 383	22 788
<b>Total des actifs courants</b>		<b>279 080 525</b>	<b>268 547 819</b>	<b>10 532 706</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>558 141 085</b>	<b>574 526 540</b>	<b>(16 385 455)</b>

**GROUPE SOTUVER**  
**Bilan consolidé**  
(Exprimé en Dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre		Variation
		2025	2024	
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		39 254 475	39 254 475	-
Réserves consolidées		101 557 782	69 574 732	31 983 050
Autres capitaux propres consolidés		(51 506)	(41 879)	(9 627)
<b>Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice</b>		<b>140 760 751</b>	<b>108 787 328</b>	<b>31 973 423</b>
Résultat de l'exercice consolidé		46 087 307	41 791 733	4 295 574
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>		<b>186 848 058</b>	<b>150 579 061</b>	<b>36 268 997</b>
Réserves des minoritaires dans les réserves		1 231	16 600 143	(16 598 912)
Résultat des minoritaires dans le résultat		385	5 803 753	(5 803 368)
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>1 616</b>	<b>22 403 896</b>	<b>(22 402 280)</b>
<b>Total des capitaux propres et intérêts Minoritaires</b>	<b>(B.10)</b>	<b>186 849 674</b>	<b>172 982 957</b>	<b>13 866 717</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts et dettes assimilées	<b>(B.11)</b>	159 509 617	171 958 900	(12 449 283)
Autres passifs non courants		425 803	-	425 803
Provisions pour risques et charges	<b>(B.12)</b>	7 594 360	5 509 459	2 084 901
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>167 529 780</b>	<b>177 468 359</b>	<b>(9 938 579)</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.13)</b>	43 565 803	35 190 612	8 375 191
Autres passifs courants	<b>(B.14)</b>	15 472 939	17 719 140	(2 246 201)
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B.15)</b>	144 722 889	171 165 472	(26 442 583)
<b>Total des passifs courants</b>		<b>203 761 631</b>	<b>224 075 224</b>	<b>(20 313 593)</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>371 291 411</b>	<b>401 543 583</b>	<b>(30 252 172)</b>
<b>Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs</b>		<b>558 141 085</b>	<b>574 526 540</b>	<b>(16 385 455)</b>

**GROUPE SOTUVER**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre**

Note	2025	2024	Variation
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	(R.1) 260 490 444	235 107 783	25 382 661
Autres produits d'exploitation	(R.2) 8 209 637	11 851 200	(3 641 563)
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>268 700 081</b>	<b>246 958 983</b>	<b>21 741 098</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	2 499 846	15 737 472	(13 237 626)
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	(R.3) (98 375 138)	(99 868 802)	1 493 664
Charges de personnel	(R.4) (29 851 076)	(25 886 244)	(3 964 832)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5) (46 100 706)	(43 052 802)	(3 047 904)
Autres charges d'exploitation	(R.6) (20 837 104)	(19 701 993)	(1 135 111)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(192 664 178)</b>	<b>(172 772 369)</b>	<b>(19 891 809)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>76 035 903</b>	<b>74 186 614</b>	<b>1 849 289</b>
Charges financières nettes	(R.7) (32 123 394)	(30 762 221)	(1 361 173)
Produits des placements	4 259 952	5 703 561	(1 443 609)
Autres gains ordinaires	(R.8) 303 519	821 588	(518 069)
Autres pertes ordinaires	(R.9) (422 952)	(80 084)	(342 868)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>48 053 028</b>	<b>49 869 458</b>	<b>(1 816 430)</b>
Impôts exigibles	(2 547 563)	(2 509 023)	(38 540)
Impôts différés	293 657	235 051	58 606
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>45 799 122</b>	<b>47 595 486</b>	<b>(1 796 364)</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	288 570	-	288 570
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>46 087 692</b>	<b>47 595 486</b>	<b>(1 507 794)</b>
Quote-part des intérêts minoritaires	(385)	(5 803 753)	5 803 368
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>46 087 307</b>	<b>41 791 733</b>	<b>4 295 574</b>

**GROUPE SOTUVER**  
**Etat de flux de trésorerie consolidés**  
**(Exprimé en Dinars)**

		<b>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre</b>	
	<b>Note</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>			
Résultat net		46 087 307	41 791 733
Intérêts minoritaires dans le résultat		385	5 803 753
*Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	<b>(F.1)</b>	46 100 706	43 052 802
*Impôt différé		(293 657)	(235 050)
* Variation des :			
- Stock	<b>(F.2)</b>	(5 883 926)	(22 430 660)
- créances clients	<b>(F.2)</b>	(19 156 194)	(2 532 991)
- autres actifs	<b>(F.2)</b>	12 475 290	11 471 705
- Fournisseurs et autres dettes	<b>(F.3)</b>	6 659 171	(26 806 365)
* Autres ajustements :			
- Plus ou moins-value de cession d'immobilisations		(228 212)	
- Résorption subvention d'investissement		(17 553)	(17 700)
- Ecart de conversion		(9 627)	14 162
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>85 733 690</b>	<b>50 111 388</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(F.4)</b>	(22 545 608)	(68 545 657)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		-	(1 203 075)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		594 898	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		597 097	-
Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants		(125 963)	(375 240)
Décaissement provenant de l'acquisition des intérêts Minoritaires		(15 698 328)	(44 603 309)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(37 177 904)</b>	<b>(114 727 281)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Encaissement sur fonds social		22 487	53 485
Encaissements provenant des emprunts		32 200 000	72 903 101
Remboursements d'emprunts		(38 459 903)	(23 509 929)
Distributions de dividendes		(9 813 619)	(21 589 961)
Encaissement crédit de financement		345 849 105	386 206 545
Remboursement crédit de financement		(362 321 458)	(345 591 534)
Intérêts courus		178 059	632 268
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(32 345 329)</b>	<b>69 103 975</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>16 210 456</b>	<b>4 488 080</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>46 201 369</b>	<b>41 713 289</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(F.5)</b>	<b>62 411 825</b>	<b>46 201 369</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de cinq sociétés : la société « SOTUVER S.A », la société « VETRO MEDITERRANEO », la société « ADRIAVETRO SARL », la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » et la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 39 254 475 DT et appartenant au groupe CFI. La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO SARL » (société Tunisienne) est une société de commerce international créée en décembre 2014. Elle a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenu à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».
- Société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2017. Son capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 2 000 000 DT et détenu à concurrence de 55% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal l'extraction de pierres, de sable et d'argile.
- Société « ADRIAVETRO SARL » dont le pays de résidence est l'Italie est une société créée en 2018. Elle a pour objet la commercialisation en détail et en gros des emballages en verre. Son capital s'élève à 36 617 DT détenu à concurrence de 75% par la société « SOTUVER SA ».
- Société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » en abrégée « SGI », est une société anonyme créée suivant l'assemblée Générale Constitutive du 20 Avril 2020 avec un capital social de 46 300 000 Dinars divisé en 9 260 000 Actions de 5 Dinars de nominale chacune. Le capital de « SGI » a passé à 68 000 000 DT en 2021, détenu à concurrence de 100% par la société « SOTUVER SA ». Elle a pour objet principal la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou de produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « SOTUVER GREEN » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2025. Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 1 260 000 DT et détenu à concurrence de 100% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tout projets d'énergie renouvelable.
- Société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2025. Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 2 600 000 DT et détenu à concurrence de 45% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal la production d'emballages, palettes et accessoire en bois.

## **II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :**

### **II.1 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ Du cadre conceptuel ;
- ✓ De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- ✓ De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### **II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **II.2.1. Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

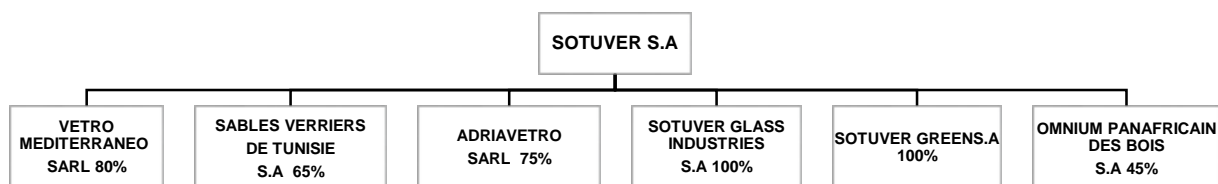
Ce contrôle résulte :

- ✓ Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ Soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

### **Définition du périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



### **II.2.2. Méthode de consolidation**

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2025		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	80%	Filiale	IG
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	65%	Filiale	IG
ADRIAVETRO SARL	75%	Filiale	IG
SOTUVER GLASS INDUSTRIES	100%	Filiale	IG
SOTUVER GREEN	100%	Filiale	IG
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

**L'intégration globale** consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

### **La mise en équivalence :**

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

### **II.2.3. Date de clôture**

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

### **II.2.4. Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes**

#### **✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

#### **✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

### **II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité

- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

▪ **Unité monétaire**

Les livres comptables du groupe, à l'exception de la société ADRIAVETRO, sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

▪ **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en Dinars Tunisien, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la « SOTUVER ».

Les états financiers de la société « ADRIAVETRO » sont présentés en Euro. Pour le besoin de consolidation, ces états financiers ont été convertis en adoptant la méthode de cours de clôture comme suit :

- Les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période ;
- Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique ;
- Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une Variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

#### ▪ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

<b>Nature</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles et de la NCT 6 relative aux Immobilisations incorporelles.

#### ▪ Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Le groupe opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

▪ **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

▪ **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement des sociétés du groupe ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance du groupe.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation ou à partir de la date d'entrée en exploitation pour les frais préliminaires.

▪ **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

▪ **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

▪ **Stocks**

Les produits finis du groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2025.

### III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

#### III.1. POURCENTAGE D'INTERETS DU GROUPE

L'analyse du portefeuille titres de participation du « Groupe SOTUVER » permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2025	
	% de contrôle	% d'intérêt
SOTUVER	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	80%	80%
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	65%	65%
ADRIAVETRO SARL	75%	75%
SOTUVER GLASS INDUSTRIES	100%	100%
SOTUVER GREEN	100%	100%
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS	45%	45%

#### III.2. NOTES SUR LE BILAN

##### B.1. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à (10 251 629 DT) contre (3 229 004 DT) au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Ecarts d'acquisition - Titres SGI (*)	(11 818 908)	(4 241 187)
Ecarts d'acquisition - Titres SVT (**)	992 216	992 217
<b>Sous total</b>	<b>(10 826 692)</b>	<b>(3 248 971)</b>
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres SGI (***)	674 285	69 578
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres SVT (***)	(99 222)	(49 610)
<b>Total</b>	<b>(10 251 629)</b>	<b>(3 229 004)</b>

(\*) Au cours de l'exercice 2023 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par « LLOYD Tunisien » et « ATTIJARI SICAR » comme suit :

- ✓ Contrat signé en décembre 2023 portant sur l'acquisition de 999 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « LLOYD Tunisien » pour un montant global de 5 994 000 DT, soit 6 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en décembre 2023 portant sur l'acquisition de 1 600 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « ATTIJARI SICAR » pour un montant global de 9 785 600 DT soit 6,116 dinars par action.

Désignation	Montant
Coût d'acquisition des titres de participations (A)	15 779 600
% des parts acquis	19,11%
Situation net comptable de la société SGI	68 122 662
Quote-part dans les Capitaux propres acquis (B)	13 018 441
<b>Ecart d'acquisition [(A)-(B)]</b>	<b>2 761 159</b>

Au cours de l'exercice 2024 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par « SICAR AMEN », « ATD SICAR » et « BT SICAR » comme suit :

- ✓ Contrat signé en Juin 2024 portant sur l'acquisition de 3 000 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « SICAR AMEN » pour un montant global de 18 063 000 DT, soit 6,021 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en Octobre 2024 portant sur l'acquisition de 1 740 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « ATD SICAR » pour un montant global de 10 701 000 DT soit 6,150 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en Décembre 2024 portant sur l'acquisition de 2 400 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « BT SICAR » pour un montant global de 14 904 000 DT soit 6,210 dinars par action

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Coût d'acquisition des titres de participations <b>(A)</b>	43 668 000
% des parts acquis	52,50%
Situation net comptable de la société SGI	96 514 943
Quote-part dans les Capitaux propres acquis <b>(B)</b>	50 670 345
<b>Ecart d'acquisition [(A)-(B)]</b>	<b>(7 002 345)</b>

Au cours de l'exercice 2025 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par « BEST LEASE SA » et « LLOYD Tunisien » comme suit :

- ✓ Contrat signé en Avril 2025 portant sur l'acquisition de 740 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « BEST LEASE SA » pour un montant global de 4 647 200 DT, soit 6,280 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en Septembre 2025 portant sur l'acquisition de 1 599 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « LLOYD Tunisien » pour un montant global de 10 177 635 DT soit 6,365 dinars par action.

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Coût d'acquisition des titres de participations <b>(A)</b>	14 824 835
% des parts acquis	17,20%
Situation net comptable de la société SGI	130 258 556
Quote-part dans les Capitaux propres acquis <b>(B)</b>	22 402 556
<b>Ecart d'acquisition [(A)-(B)]</b>	<b>(7 577 721)</b>

(\*\*) Au cours de l'exercice 2024 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par Mr Hemdene Ben Othmen comme suit :

- ✓ Contrat signé en Février 2024 portant sur l'acquisition de 3 000 actions dans le capital de la filiale « SVT » détenues par Mr Hemdene Ben Othmen pour un montant global de 950 000 DT, soit 316,666 dinars par action.

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Coût d'acquisition des titres de participations <b>(A)</b>	950 000
% des parts acquis	15%
Situation net comptable de la société SGI	(281 441)
Quote-part dans les Capitaux propres acquis <b>(B)</b>	(42 216)
<b>Ecart d'acquisition [(A)-(B)]</b>	<b>992 216</b>

(\*\*\*) Amortissements des écarts d'acquisition sur une durée de 20 ans.

**B.2. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Cession 2025	Valeurs brutes au 31/12/2025	Amortissements Cumulés au 31/12/2024	Dotations/Provisions 2025	Cession 2025	Amortissements et provisions Cumulés au 31/12/2025	Valeurs comptables nettes au 31/12/2025
Dépenses de recherches et développements	105 040			105 040	25 640	7 304		32 944	72 096
Licences, marques et brevets	477 674	58 043		535 717	296 140	62 148		358 288	177 429
Logiciels	1 598 520	633 472		2 231 992	1 452 755	156 884		1 609 639	622 353
Concessions	-	165 000		165 000	-			-	165 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 181 234</b>	<b>856 515</b>	<b>-</b>	<b>3 037 749</b>	<b>1 774 535</b>	<b>226 336</b>	<b>-</b>	<b>2 000 871</b>	<b>1 036 877</b>
Terrain	1 379 413	34 790		1 414 203	-	-		-	1 414 203
Construction	76 475 772	353 183		76 828 955	15 537 276	2 079 500		17 616 776	59 212 179
Matériels Industriels	292 388 517	7 095 520		299 484 037	115 539 953	25 295 584		140 835 537	158 648 500
Matériel de transport	5 082 905	32 019	(440 206)	4 674 718	3 651 611	907 557	(417 640)	4 141 528	533 190
Agencement, aménagement & installation	35 795 676	1 557 430		37 353 106	4 070 847	1 566 451		5 637 298	31 715 808
Equipement de bureau	942 992	4 361		947 353	593 537	51 497		645 034	302 319
Matériels informatiques	3 455 244	117 661		3 572 905	1 813 334	370 026		2 183 360	1 389 545
Moules	53 941 942	7 776 185	(344 120)	61 374 007	34 904 307	7 946 872	-	42 851 179	18 522 828
Immobilisations en cours	5 025 880	4 717 943		9 743 823	2 214 357	526 524		2 740 881	7 002 942
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>474 488 340</b>	<b>21 689 092</b>	<b>(784 326)</b>	<b>495 393 107</b>	<b>178 325 222</b>	<b>38 744 011</b>	<b>(417 640)</b>	<b>216 651 593</b>	<b>278 741 516</b>
<b>Total Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>476 669 574</b>	<b>22 545 607</b>	<b>(784 326)</b>	<b>498 430 856</b>	<b>180 099 757</b>	<b>38 970 347</b>	<b>(417 640)</b>	<b>218 652 464</b>	<b>279 778 393</b>

### B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 5 967 260 DT contre 6 598 501 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2025	Provisions	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation
Dépôt et cautionnement	5 381 104	-	5 381 104	5 393 211	(12 107)
Obligations	500 000	-	500 000	500 000	-
Avance sur acquisition des tires	-	-	-	584 990	(584 990)
Titres de participation	203 247	(117 091)	86 156	120 300	(34 144)
<b>Total</b>	<b>6 084 351</b>	<b>(117 091)</b>	<b>5 967 260</b>	<b>6 598 501</b>	<b>(631 241)</b>

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 86 156 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2025	% de détention
MARINA JERBA	190 730	(104 591)	86 139	2,14%
NSD	12 500	(12 500)	-	12,50%
Autres	17	-	17	0%
<b>Total</b>	<b>203 247</b>	<b>(117 091)</b>	<b>86 156</b>	

### B.4. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 669 420 DT contre 4 309 333 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Charges reportées	Solde au 31/12/2024	Ajout de l'exercice	Résorptions	Solde au 31/12/2025
SGI	3 868 253	-	(3 639 327)	228 926
SVT	33 598	-	(18 609)	14 989
SOTUVER	407 482	-	(107 940)	299 542
SOTUVER GREEN	-	125 964	-	125 964
<b>Total</b>	<b>4 309 333</b>	<b>125 964</b>	<b>(3 765 876)</b>	<b>669 420</b>

### B.5. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 99 722 107 DT contre 95 161 406 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits finis	66 715 538	64 215 692	2 499 846
Matières consommables	22 415 956	20 385 846	2 030 110
Matières premières	8 877 623	8 934 400	(56 777)
Palettes	3 926 977	2 573 266	1 353 711
Emballages	1 968 298	1 911 262	57 036
<b>Total Stock brut</b>	<b>103 904 392</b>	<b>98 020 466</b>	<b>5 883 926</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(4 182 285)	(2 859 060)	(1 323 225)
<b>Stock net</b>	<b>99 722 107</b>	<b>95 161 406</b>	<b>4 560 701</b>

## B.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 72 742 702 DT contre 53 893 764 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients d'exploitation	72 766 702	53 372 188	19 394 514
Clients douteux et impayés	7 452 346	7 356 356	95 990
Clients effets à recevoir	3 001 049	2 235 082	765 967
Valeurs à l'encaissement	151 274	1 251 549	(1 100 275)
Clients factures à établir	10 727	10 727	-
<b>Clients et comptes rattachés bruts</b>	<b>83 382 096</b>	<b>64 225 902</b>	<b>19 156 194</b>
Provisions pour dépréciation des créances	(10 639 394)	(10 332 138)	(307 256)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>72 742 702</b>	<b>53 893 764</b>	<b>18 848 938</b>

## B.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43 035 545 DT contre 55 785 266 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Etat et collectivités publiques	31 852 442	39 348 399	(7 495 957)
Fournisseurs débiteurs	9 550 879	7 041 919	2 508 960
Comptes de régularisation actifs	2 274 446	9 775 524	(7 501 078)
Personnel et comptes rattachés	1 170 073	1 385 515	(215 442)
Débiteurs divers	577 416	337 724	239 692
État, FOPROLOS, TFP	63 761	75 227	(11 466)
<b>Autres actifs courants bruts</b>	<b>45 489 017</b>	<b>57 964 308</b>	<b>(12 475 291)</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(2 453 472)	(2 179 042)	(274 430)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>43 035 545</b>	<b>55 785 266</b>	<b>(12 749 721)</b>

## B.8. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 55 400 000 DT contre 55 550 000 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Billets de Trésorerie « CFI »	55 250 000	55 400 000	(150 000)
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750 000	750 000	-
Billets de trésorerie "MARINA DJERBA"	150 000	150 000	-
<b>Total brut</b>	<b>56 150 000</b>	<b>56 300 000</b>	<b>(150 000)</b>
Provisions pour dépréciation des placements	(750 000)	(750 000)	-
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>55 400 000</b>	<b>55 550 000</b>	<b>(150 000)</b>

(\*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »

### B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 180 171 DT contre 8 157 383 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Banques	8 171 101	8 137 642	33 459
Caisse	9 070	19 741	(10 671)
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>8 180 171</b>	<b>8 157 383</b>	<b>22 788</b>

## B.10. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2025 une valeur de 186 782 705 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>39 254 475</b>	<b>44 430 232</b>	<b>-56 041</b>	<b>46 641 768</b>	<b>67 270 489</b>	<b>197 540 922</b>
Affectation de résultat 2023	-	46 641 768	-	(46 641 768)	-	-
Distribution des dividendes	-	(21 589 961)	-	-	-	(21 589 961)
Mouvement sur le fond social	-	53 485	-	-	-	53 485
Amortissement de la subvention	-	(17 700)	-	-	-	(17 700)
Variation des capitaux propres	-	56 906	14 162	-	-	71 068
Effet variation de pourcentage de contrôle (*)	-	-	-	-	(50 670 345)	(50 670 345)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	41 791 733	5 803 753	47 595 486
<b>Capitaux propres au 31/12/2024</b>	<b>39 254 475</b>	<b>69 574 732</b>	<b>(41 879)</b>	<b>41 791 733</b>	<b>22 403 897</b>	<b>172 982 957</b>
Affectation de résultat 2024	-	41 791 733	-	(41 791 733)	-	-
Distribution des dividendes	-	(9 813 619)	-	-	-	(9 813 619)
Mouvement sur le fond social	-	22 487	-	-	-	22 487
Amortissement de la subvention	-	(17 551)	-	-	-	(17 551)
Variation des capitaux propres	-	-	(9 627)	-	-	(9 626)
Effet variation de pourcentage de contrôle (*)	-	-	-	-	(22 402 666)	(22 402 666)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	46 087 307	385	46 087 692
<b>Capitaux propres au 31/12/2025</b>	<b>39 254 475</b>	<b>101 557 782</b>	<b>(51 506)</b>	<b>46 087 307</b>	<b>1 616</b>	<b>186 849 674</b>

(\*) Voir note B.1. Ecarts d'acquisition

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
<b>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO MEDITERRANEO</b>	-	-
- dans les réserves	-	-
- dans le résultat	-	-
<b>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SVT</b>	-	-
- dans les réserves	-	-
- dans le résultat	-	-
<b>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SGI</b>	<b>1 616</b>	<b>22 403 896</b>
- dans les réserves	1 231	16 600 143
- dans le résultat	385	5 803 753
<b>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SOTUVER GREEN</b>	-	-
- dans les réserves	-	-
- dans le résultat	-	-
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>1 616</b>	<b>22 403 896</b>
<b>Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>1 231</b>	<b>16 600 143</b>
<b>Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires</b>	<b>385</b>	<b>5 803 753</b>

#### B.11. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 159 509 617 DT contre 171 958 900 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Emprunt Amen Bank	42 558 624	54 335 100	(11 776 476)
Emprunt ATTIJARI	23 445 946	35 315 555	(11 869 609)
Emprunt BT	32 009 884	31 153 484	856 400
Emprunt UBCI	38 000 877	28 083 333	9 917 544
Emprunt BIAT	17 280 000	15 200 000	2 080 000
Emprunt ATB	6 214 286	7 871 428	(1 657 142)
<b>Total</b>	<b>159 509 617</b>	<b>171 958 900</b>	<b>(12 449 283)</b>

#### B.12. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7 594 360 DT contre 5 509 459 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour risques et charges	5 300 341	3 319 786	1 980 555
Provisions pour départ à la retraite	2 294 019	2 189 673	104 346
<b>Total</b>	<b>7 594 360</b>	<b>5 509 459</b>	<b>2 084 901</b>

### B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43 565 803 DT contre 35 190 612 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation	27 284 603	19 908 265	7 376 338
Fournisseurs - effets à payer	10 672 328	8 284 847	2 387 481
Fournisseurs - factures non parvenues	5 007 336	5 614 998	(607 662)
Fournisseurs d'immobilisations	599 921	1 324 744	(724 823)
Fournisseurs - retenus de garantie	1 615	57 759	(56 144)
<b>Total</b>	<b>43 565 803</b>	<b>35 190 612</b>	<b>8 375 191</b>

### B.14. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 15 472 939 DT contre 17 719 140 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
<b>Clients créditeurs</b>	<b>3 628 848</b>	<b>6 447 479</b>	<b>(2 818 631)</b>
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>5 298 335</b>	<b>4 382 638</b>	<b>915 697</b>
<i>Autres charges à payer</i>	3 150 222	2 692 079	458 143
<i>Dettes pour congés payés</i>	2 048 265	1 602 849	445 416
<i>Personnel, cession divers</i>	71 393	69 425	1 968
<i>Rémunération due</i>	20 734	12 118	8 616
<i>Personnel UGTT</i>	7 484	4 408	3 076
<i>Assurance Groupe</i>	237	1 759	(1 522)
<b>Etat et comptes rattachés</b>	<b>1 621 239</b>	<b>1 742 407</b>	<b>(121 168)</b>
<i>Etat impôt et taxes</i>	1 179 219	1 644 287	(465 068)
<i>Etat et collectivités publiques</i>	341 034	96 002	245 032
<i>État retenues à la source</i>	99 614	1 867	97 747
<i>TCL</i>	1 272	150	1 122
<i>État, FODEC</i>	100	101	(1)
<b>Créditeurs divers</b>	<b>3 490 892</b>	<b>2 133 606</b>	<b>1 357 286</b>
<i>C.N.S.S.</i>	2 119 661	1 678 812	440 849
<i>Comptes de régularisation passifs</i>	1 353 501	438 193	915 308
<i>Dividendes</i>	9 580	8 451	1 129
<i>Compte courant associés</i>	7 150	7 150	-
<i>Actionnaires opérations sur capital</i>	1 000	1 000	-
<b>Charges à payer</b>	<b>1 433 625</b>	<b>3 013 010</b>	<b>(1 579 385)</b>
<b>Total</b>	<b>15 472 939</b>	<b>17 719 140</b>	<b>(2 246 201)</b>

## B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 144 722 889 DT contre 171 165 472 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
<b>Crédit de financement</b>	<b>94 575 591</b>	<b>111 047 943</b>	<b>(16 472 352)</b>
<i>Crédit financement Export</i>	51 949 590	56 378 105	(4 428 515)
<i>Crédit financement Stock</i>	42 626 000	54 669 838	(12 043 838)
<b>Emprunt à moins d'un an</b>	<b>45 849 172</b>	<b>39 659 794</b>	<b>6 189 378</b>
<i>AB</i>	12 976 475	12 049 000	927 475
<i>ATTIJARI BANK</i>	11 869 500	12 021 957	(152 457)
<i>BT</i>	7 643 600	7 643 600	-
<i>UBCI</i>	7 782 455	3 916 667	3 865 788
<i>BIAT</i>	3 920 000	3 200 000	720 000
<i>ATB</i>	1 657 142	828 570	828 572
<b>Intérêts courus sur crédits</b>	<b>2 379 779</b>	<b>2 201 719</b>	<b>178 060</b>
<i>UBCI (I)</i>	977 755	827 798	149 957
<i>AB (I)</i>	685 044	694 465	(9 421)
<i>ATTIJARI BANK (I)</i>	312 830	367 463	(54 633)
<i>BIAT (I)</i>	231 425	182 270	49 155
<i>BT (I)</i>	172 725	129 723	43 002
<b>Banques</b>	<b>1 918 347</b>	<b>18 256 016</b>	<b>(16 337 669)</b>
<i>B.I.A.T</i>	1 509	4 567 598	(4 566 089)
<i>Amen Bank</i>	953 977	4 153 194	(3 199 217)
<i>ATTIJARI-BANK</i>	429 766	3 323 498	(2 893 732)
<i>U.B.C.I</i>	517 065	2 905 705	(2 388 640)
<i>B.T</i>	2 348	2 462 978	(2 460 630)
<i>BTL</i>	-	615 883	(615 883)
<i>U.I.B</i>	-	227 160	(227 160)
<i>A.T.B</i>	13 682	-	13 682
<b>Total</b>	<b>144 722 889</b>	<b>171 165 472</b>	<b>(26 442 583)</b>

### III.3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

#### R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 260 490 444 DT au cours de l'exercice 2025 contre 235 107 783 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires Export	202 876 515	172 091 021	30 785 494
Chiffre d'affaires Local	57 613 929	63 016 762	(5 402 833)
<b>Total</b>	<b>260 490 444</b>	<b>235 107 783</b>	<b>25 382 661</b>

#### R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8 209 637 DT au cours de l'exercice 2025 contre 11 851 200 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Autres Produits Locaux	3 279 744	7 766 603	(4 486 859)
Autres produits export	4 912 340	3 560 114	1 352 226
Résorption subvention d'investissement	17 553	524 483	(506 930)
<b>Total</b>	<b>8 209 637</b>	<b>11 851 200</b>	<b>(3 641 563)</b>

#### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 98 375 138 DT au cours de l'exercice 2025 contre 99 868 802 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Achats stockés de matières premières	34 748 941	38 705 299	(3 956 358)
Electricité & Gaz	26 508 154	26 840 505	(332 351)
Achats de travaux et petits équipements	17 745 524	20 877 201	(3 131 677)
Achats emballages	12 985 743	9 671 428	3 314 315
Achats non stockés de matières et fournitures	5 118 475	6 207 008	(1 088 533)
Frais/Achat	4 005 451	3 757 374	248 077
Achats de marchandises locales	352 977	318 062	34 915
Eaux	293 953	144 812	149 141
RRR Obtenus	-	40 300	(40 300)
Variation de stocks	(3 384 080)	(6 693 187)	3 309 107
<b>Total</b>	<b>98 375 138</b>	<b>99 868 802</b>	<b>(1 493 664)</b>

#### R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 29 851 076 DT au cours de l'exercice 2025 contre 25 886 244 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Salaires & Appointements	24 031 366	20 805 952	3 225 414
Charges Patronales	5 819 710	5 080 292	739 418
<b>Total</b>	<b>29 851 076</b>	<b>25 886 244</b>	<b>3 964 832</b>

## R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 46 100 706 DT au cours de l'exercice 2025 contre 43 052 802 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	37 766 940	33 008 334	4 758 606
Dotations aux résorptions des charges à répartir	3 765 876	4 360 603	(594 727)
Provisions pour risques et charge.	2 635 058	3 217 745	(582 687)
Dotation aux provisions stocks	1 323 224	484 486	838 738
Dotation aux provisions des immobilisations	1 096 264	184 734	911 530
Provisions pour dépréciation des clients	501 277	1 484 251	(982 974)
Dotation aux provisions autres actifs courants	428 935	2 170 877	(1 741 942)
Dotation aux provisions des immo. Financiers	34 145	-	34 145
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(555 096)	(158 025)	(397 071)
Reprises sur Provisions	(895 917)	(1 700 203)	804 286
<b>Total</b>	<b>46 100 706</b>	<b>43 052 802</b>	<b>3 047 904</b>

## R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 20 837 104 DT au cours de l'exercice 2025 contre 19 701 993 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Transports	9 288 730	7 234 643	2 054 087
Impôts et taxes	3 417 133	805 338	2 611 795
Locations	1 917 977	1 709 481	208 496
Entretiens et réparations	1 564 837	1 267 876	296 961
Frais bancaires	1 112 656	1 162 272	(49 616)
Honoraires	764 584	1 527 665	(763 081)
Assurances	669 150	600 420	68 730
Réceptions et missions	606 555	762 668	(156 113)
Autres charges	566 684	1 306 304	(739 620)
Sous-traitance	333 469	2 457 629	(2 124 160)
Assistances	351 498	647 985	(296 487)
Télécommunications	156 330	133 251	23 079
Jetons de présence	87 500	86 458	1 042
<b>Total</b>	<b>20 837 104</b>	<b>19 701 993</b>	<b>1 135 111</b>

## R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 32 123 394 DT au cours de l'exercice 2024 contre 30 762 221 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Intérêts des emprunts	31 537 304	28 389 994	3 147 310
Frais d'escompte	916 034	837 953	78 081
Différence de change	(328 075)	1 536 478	(1 864 553)
Produits financiers	(1 869)	(2 203)	334
<b>Total</b>	<b>32 123 394</b>	<b>30 762 221</b>	<b>1 361 173</b>

## R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 303 519 DT au cours de l'exercice 2025 contre 821 588 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Gains sur éléments non récurrents	303 519	821 588	(518 069)
<b>Total</b>	<b>303 519</b>	<b>821 588</b>	<b>(518 069)</b>

## R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 422 952 DT au cours de l'exercice 2025 contre 80 084 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Pertes exceptionnelles	422 952	80 084	342 868
<b>Total</b>	<b>422 952</b>	<b>80 084</b>	<b>342 868</b>

## III.4. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2025	2024	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	37 766 940	33 008 334	4 758 606
Dotations aux résorptions des charges à répartir	3 765 876	4 360 603	(594 727)
Provisions pour risques et charge.	2 635 058	3 217 745	(582 687)
Dotation aux provisions stocks	1 323 224	484 486	838 738
Dotation aux provisions des immobilisations	1 096 264	184 734	911 530
Provisions pour dépréciation des clients	501 277	1 484 251	(982 974)
Dotation aux provisions autres actifs courants	428 935	2 170 877	(1 741 942)
Dotation aux provisions des immo. Financiers	34 145	-	34 145
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(555 096)	(158 025)	(397 071)
Reprises sur Provisions	(895 917)	(1 700 203)	804 286
<b>Total</b>	<b>46 100 706</b>	<b>43 052 802</b>	<b>3 047 904</b>

### F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2025 (a)	31/12/2024 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	103 904 392	98 020 466	5 883 926
Créances clients	83 382 096	64 225 902	19 156 194
Autres actifs	45 489 017	57 964 308	(12 475 291)
<b>Total</b>	<b>232 775 506</b>	<b>220 210 676</b>	<b>12 564 830</b>

### F.3. Variation des passifs

Désignation	31/12/2025 (a)	31/12/2024 (b)	Variation (b)-(a)
Fournisseurs et autres dettes	59 568 923	52 909 752	6 659 171
<b>Total</b>	<b>59 568 923</b>	<b>52 909 752</b>	<b>6 659 171</b>

**F.4. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(21 689 094)	(68 416 921)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(856 514)	(128 738)
<b>Total</b>	<b>(22 545 608)</b>	<b>(68 545 659)</b>

**F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Placements et autres actifs financiers	56 150 000	56 300 000	(150 000)
Liquidités et équivalents de liquidités	8 180 171	8 157 383	22 788
Concours bancaires et autres passifs financiers	(1 918 347)	(18 256 014)	16 337 667
<b>Total</b>	<b>62 411 824</b>	<b>46 201 369</b>	<b>16 210 455</b>

#### IV. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Les engagements hors bilan du groupe « SOTUVER » se détaillent comme suit :

##### IV.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SOTUVER SA »

###### A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

###### a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

###### b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

###### c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 30 800 000 DT.

###### d. Nantissements des titres de participation :

Banque	Société Emprunteuse	Montant du crédit (en KDT)	Titres	Nature de l'engagement
BANQUE DE TUNISIE	SOTUVER SA	12 000	SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	Nantissement

###### B- Caution Solidaire

1. Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
2. Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.

3. Au 8 Mars 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 12 100 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
4. Au 28 Aout 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'ATB pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 6 360 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
5. Au 31 Juillet 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de BTL pour couvrir les engagements de la société SGI pour un montant de 6 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES auprès de BTL.
6. Au 31 Mai 204, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 3 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025
7. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
8. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BIAT » à hauteur de 2 650 000 DT.
9. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GREEN » en faveur de la banque « AMEN BANK » à hauteur de 3 000 000 DT

### C- Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 155 509 798 DT, dont 110 409 435 DT restant dû au 31 Décembre 2025. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en KDT)	Principal restant dû (en KDT)
Attijari Bank	45 109	21 560
Amen Bank	35 000	21 637
UBCI	43 700	39 782
Banque de Tunisie	23 000	19 559
ATB	8 700	7 871
<b>TOTAL</b>	<b>155 509</b>	<b>110 409</b>

### D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 10 164 702 DT et se détaillent comme suit :

Banques	Montant (en KDT)
ATTIJARI Bank	306
BIAT	2 311
Banque de Tunisie	1 999
UBCI	4 394
ATB	1 155
<b>Total</b>	<b>10 165</b>

## E- Autres engagements

Banque	Engagement	Montant en devise engagement
UBCI	Confirmation lettre de crédit	1 085 027 DT
Banque de Tunisie	Credit non mobilisable	667 464 DT
Attijari Bank	Crédit Documentaire	295 281 DT
Amen Bank	Engagement par signature	60 000 DT

## IV.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI)

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

**1/ Attijari Bank** : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2021, un crédit auprès de Attijari Bank pour un montant de 20 000 000 dinars assorti des garanties suivantes :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

**2/ Banque de Tunisie** : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2021 et 2022, un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 25 000 000 dinars assorti des garanties suivantes :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

**3/ Amen Bank** : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2021, 2022 et 2023, des crédits auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 40 000 000 dinars assortis des garanties :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

**4/ BIAT** : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2022, un crédit auprès de la BIAT pour un montant global de 20 000 000 dinars assorti des garanties suivantes :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

**5/ UBCI** : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2025, un crédit auprès de la banque UBCI pour un montant global de 6 000 000 dinars rémunéré à un taux d'intérêt de TMM + 1,75% assorti des garanties :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;

**8/ EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS :**

Les effets escomptés et non échus au 31 décembre 2025 totalisent un montant de 17 867 406 DT

**IV.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT) :**

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

	Montant
<b>Engagements donnés (Garanties réelles) :</b>	
- Nantissement Du Matériel Attijari Bank	4 575 000
<b>Engagements reçus (Garanties) :</b>	
- Cautions	4 575 000

## V. NOTE RELATIVE AU RESULTAT PAR ACTION DU GROUPE

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Net	46 087 307	41 791 733
Nombre d'action (*)	39 254 475	39 254 475
<b>Résultat par action</b>	<b>1,174</b>	<b>1,065</b>

(\*) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022 a décidé l'augmentation du capital social de la société pour le porter à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1er janvier 2023.

## VI. INFORMATIONS FINANCIERES LIEES AUX FACTEURS ESG

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les informations présentées couvrent notamment :

1. Le mode de gouvernance ESG ;
2. La stratégie et les orientations ESG ;
3. La gestion des risques et opportunités ESG ;
4. Les indicateurs.

## SECTION 1 — GOUVERNANCE

### 1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le **Conseil d'Administration** du groupe SOTUVER assure la supervision stratégique des enjeux ESG. La politique RSE, formalisée en 2025 et intitulée « Une industrie verrière durable, circulaire et solidaire », a été validée par le Conseil. Les sujets ESG sont examinés **au moins deux fois par an** (validation des objectifs et suivi du rapport extra-financier).

La **Direction Générale** porte l'engagement en matière de durabilité, notamment via :

- La création en 2024 d'une **Direction du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (DDEC)** ;
- L'allocation de dotations budgétaires dédiées (bilan carbone, actions sociales, certifications).

### 1.2. Comités concernés

Un **Comité RSE** interne a été constitué, comprenant :

- La **Direction Générale** (pilotage)
- La **Direction développement durable économie circulaire (DDEC -animation opérationnelle)**
- La Direction QHSE (Qualité, environnement, sécurité)
- Les représentants des **RH, Production et Finance**

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration. Une instance dédiée au pilotage ESG existe donc sous la forme de cette organisation matricielle, sans comité spécialisé autonome au sein du Conseil.

### 1.3. Formation et renforcement des capacités

En 2025, le groupe SOTUVER a engagé plusieurs actions de formation et sensibilisation :

Bénéficiaires	Thématiques	Forme	Partenaires
Administrateurs & Direction	Enjeux climatiques, réglementation carbone (MACF)	Sessions dédiées	Cabinet externe
Personnel (120 collaborateurs)	ISO 50001 : 2018 Management de l'énergie ISO 14001 :2015 Management environnemental (tri, énergie)	Formation interne Sensibilisation	Interne
7 collaborateurs clés	Programme « formation de formateurs » (management QSE, métiers du verre)	Certification	CNFCPP*

\*CNFCPP : Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle

Actions prévues 2026 :

- E-learning sur l'éthique des affaires et la prévention de la corruption (management)
- Formation des équipes dirigeantes sur les enjeux ESG et l'inclusion

## SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

### 2.1. Business Model et orientations stratégiques ESG

**Business model** : Le groupe SOTUVER fabrique des emballages alimentaires en verre creux (bouteilles, flacons) pour les secteurs des boissons gazeuses, eaux, alcools et huiles. Le groupe exporte vers 20 pays, dont l'Union européenne.

### 2.2. L'identification des enjeux ESG

L'identification des enjeux ESG financièrement matériels de SOTUVER s'appuie sur les exigences réglementaires tunisiennes applicables à ses activités.

Cette démarche est enrichie par la prise en compte des référentiels internationaux du SASB, relatifs au secteur des contenants et emballages, afin d'assurer, afin d'assurer une analyse alignée avec les standards internationaux de matérialité financière et les spécificités opérationnelles du secteur verrier.

#### Enjeux ESG sectoriels (référentiel SASB – Containers & Packaging) :

- Gestion de l'énergie : Intensité énergétique
- Emissions de gaz à effet de serre CO<sub>2</sub> (fours verriers)
- Gestion des déchets : Taux d'intégration de calcin recyclé (économie circulaire)
- Santé, sécurité & conditions de travail : Sécurité des opérateurs
- Sécurité des produits : Traçabilité qualité et santé client

### 2.3 Articulation avec la stratégie globale :

Les axes stratégiques ESG 2025-2027 sont intégrés au contrat de la Direction Générale et aux bonus des directeurs d'usine :

Axe stratégique	Objectif 2025-2027	Horizon
Décarbonation	Finalisation du bilan carbone (2025) et plan d'action	2026
Recyclage du verre	Taux de calcin externe : 30 % en 2025 → 35 % objectif 2026	2026
Sécurité industrielle	Zéro accident avec arrêt d'ici fin 2026	2026

## SECTION 3 — GESTION DES RISQUES

### 3.1. Démarche d'identification et d'évaluation

En 2025, le groupe SOTUVER a engagé une première démarche structurée de gestion des risques ESG à travers l'élaboration d'une cartographie qualitative des principaux enjeux susceptibles d'avoir un impact sur ses activités et sa performance financière. Cette démarche repose sur des entretiens réalisés avec les responsables des différentes fonctions de la société et sur une méthodologie d'évaluation fondée sur un scoring croisant la probabilité d'occurrence des risques et leur impact financier potentiel.

Le groupe prévoit par ailleurs de renforcer progressivement son dispositif ESG à partir de 2026 afin d'améliorer l'intégration des enjeux de durabilité dans ses processus de gestion et d'anticiper les évolutions réglementaires ainsi que les attentes croissantes du marché en matière de transparence extra-financière.

### 3.2. Principaux risques et opportunités ESG identifiés

Risque	Catégorie	Description	Niveau de matérialité	Horizon	Opportunité associée
Dépendance au calcin importé	Environnement	46 % du calcin externe importé (2025)	Élevé	Court terme	Structuration filière locale de recyclage
Hausse du prix de l'énergie	Environnement	Consommation gaz/électricité des fours	Élevé	Court terme	Efficacité énergétique (ISO 50001)
Accident industriel grave	Social	Brûlures / coupures sur lignes	Moyen	Court à moyen terme	ISO 45001 prévue 2027

### 3.3. Exposition au MACF

Le groupe SOTUVER exporte une partie de sa production vers l'Union européenne. Toutefois, au regard du périmètre actuel du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), le secteur du verre d'emballage n'est pas directement concerné par les catégories de produits couvertes par ce dispositif.

En conséquence, le groupe ne considère pas, à ce stade, le MACF comme un enjeu réglementaire matériel ayant un impact financier significatif sur ses activités. Néanmoins, une veille réglementaire est assurée afin de suivre les évolutions potentielles du dispositif européen et leurs implications potentielles futures pour le secteur verrier

## **SECTION 4 — INDICATEURS**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et conformément à l'approche « comply or explain », le groupe ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés, compte tenu du niveau actuel de maturité des données et des systèmes d'information disponibles. Cette situation s'explique également par l'absence de risques ESG significatifs identifiés à ce jour, susceptibles d'avoir un impact financier matériel sur l'activité, la performance ou la situation financière du groupe.

### **VII. NOTIFICATION DES RESULTATS DES VERIFICATIONS FISCALES**

À la suite d'une vérification fiscale ponctuelle au titre de l'exercice 2023, la société « SGI » a reçu une notification de redressement fiscal d'un montant de 3 698 496 DT prévoyant qu'elle est soumise à l'IS et à la CSS au taux de droit commun. Cette notification remet en cause l'avantage fiscal lié au dégrèvement fiscal accordé aux sociétés installées dans les zones de développement régional.

Le redressement fiscal s'est basé principalement sur l'Article 72 Pg.2 du Code de l'IRPP et de l'IS qui précise qu'aucun avantage ne peut être octroyé dans le cadre du développement régional à la suite d'une opération de transmission d'entreprise, à une cessation et reprise d'activité ou encore à la suite du changement de la forme juridique de la société qui conservent la même activité. L'administration fiscale a précisé que la société « SGI » ne peut pas bénéficier de l'avantage lié au développement régional du fait qu'elle exerce la même activité que la société « SOTUVER », et ce en application de l'Article 72 Pg.2 précité.

La société a présenté son opposition à ce redressement en expliquant que la société « SGI » est une société nouvellement créée et qu'elle a réalisé un nouvel investissement. Cette création n'est pas faite à la suite d'une opération de transmission d'entreprise, à une cessation et reprise d'activité ou encore à la suite du changement de la forme juridique de la société qui conservent la même activité. Le terme exercice de la même activité, visé par l'Article 72 du Code de l'IRPP et de l'IS, se rapporte uniquement aux opérations de transmission d'entreprise, à une cessation et reprise d'activité ou encore à la suite du changement de la forme juridique. De ce fait l'Article 72 du Code IRPP et IS n'est pas applicable à la société « SGI ».

Aucune charge ou provision n'a été constatée à ce titre.

### **VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 22 Mai 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**« GROUPE SOTUVER »**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2025 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe SOTUVER », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 186 848 058 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 46 087 307 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du « Groupe SOTUVER » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observations**

Nous attirons votre attention sur la note « VII » qui précise que la société « Sotuver Glass Industries » a subi une vérification fiscale au titre de l'exercice 2023 et ayant abouti à un redressement de 3 698 496 DT. La société a présenté son opposition et aucune provision n'a été constatée à ce titre. A la date du présent rapport, les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées de façon fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **3.1 Evaluation des Stocks**

#### Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur nette de 99 722 108 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 18% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût d'achat unitaire, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de gestion des stocks et des contrôles internes mis en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des couts d'entrée des stocks (cout d'achat pour les matières premières et cout de production pour les produits finis);
- Vérifier le fait que les stocks soient évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques de dépréciation et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.
- La revue des conclusions relatives aux travaux de l'auditeur de la filiale SOTUVER GLASS INDUSTRIES.

### **3.2 Comptabilisation des revenus**

#### Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 260 490 444 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers du groupe.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- La prise de connaissance des procédures de gestion des ventes et des contrôles internes mis en place par la Société dans le cadre de ce processus ;
- La compréhension de l'environnement informatique lié à la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant

des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;

- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers ;
- La revue des conclusions relatives aux travaux de l'auditeur de la filiale SOTUVER GLASS INDUSTRIES.

## **5. Rapport de gestion relatif au Groupe**

La responsabilité du rapport de gestion relatif au groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe SOTUVER.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne du groupe SOTUVER, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

**Tunis, le 10 Juin 2026**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG**

**Achraf Guermech**

**INFIRST AUDITORS**

**Mohamed Triki**